

Les valeurs sûres Laser et Scanner HP



Jusqu'à **60€** remboursés*

Du 9 septembre au 9 décembre 2024



*Voir conditions sur hp.com/fr/offrelaser | Dans la limite des 1000 premières demandes

Les valeurs sûres Laser et Scanner HP



Du 9 septembre au 9 décembre 2024

10€ remboursés
pour l'achat d'une
imprimante seule*



M140w

ou **20€**

pour l'achat d'une imprimante et d'une
cartouche associée
142A

15€ remboursés
pour l'achat d'une
imprimante seule*



M209dw
M234dw

ou **30€**

pour l'achat d'une imprimante et d'une
cartouche haute capacité associée
135X

25€ remboursés
pour l'achat d'une
imprimante seule*



150nw
178nw
179fnw

ou **35€**

pour l'achat d'une imprimante et d'une
cartouche associée
117A

25€ remboursés
pour l'achat d'une
imprimante seule*



3002dn
3102fdn

ou **50€**

pour l'achat d'une imprimante et d'une
cartouche haute capacité associée
139X

30€ remboursés
pour l'achat d'une
imprimante seule*



3202dw
3302sdw
3302fdn

ou **60€**

pour l'achat d'une imprimante et d'une
cartouche haute capacité associée
219X

40€ remboursés
pour l'achat d'un
scanner*



HP ScanJet Pro 3000 s4

Jusqu'à **60€** remboursés*

*Voir conditions sur hp.com/fr/offrelaser | Dans la limite des 1000 premières demandes

Profitez de l'offre de remboursement en suivant le guide.

1. Achetez une imprimante laser HP éligible seule ou avec sa ou ses cartouche(s) associée(s), ou un scanner HP éligible entre le 09/09/2024 et le 09/12/2024 auprès des revendeurs participants à l'offre.

Retrouvez la liste des produits éligibles et les paliers de remboursement associés sur ce document ou sur le site : www.hp.com/fr/offrelaser. L'achat des produits éligibles doit être simultané, il doit se faire auprès de HP ou d'un revendeur/détaillant agréé HP et doit avoir lieu en France Métropolitaine ou à Monaco. L'offre est limitée à 5 imprimantes ou 5 scanners par client / utilisateur final.

2. Rassemblez et scannez ou photographiez les pièces suivantes :

- La facture d'achat datée entre le 9 septembre et le 9 décembre 2024 en entourant le libellé des produits achetés, leurs références, ainsi que la date d'achat. La preuve d'achat doit clairement indiquer le nom et l'adresse du vendeur, ainsi que le prix d'achat. Les bons de commande ou les bons de livraison ne seront pas acceptés. HP se réserve le droit de demander au participant une preuve supplémentaire d'achat et/ou de possession.

- Les numéros de série des produits éligibles. Trouvez le numéro de série sur l'étiquette du produit. Pour les imprimantes, l'étiquette peut se trouver à l'intérieur de la zone d'accès aux cartouches de l'imprimante ou à l'arrière de l'imprimante. Pour certaines imprimantes plus anciennes, elle peut également se trouver au-dessous du produit. Dans le cadre d'un remboursement imprimante et cartouche associée, scannez ou photographiez le code-barres original des cartouches de toner éligibles. Pour les scanners, l'étiquette peut se trouver à l'arrière ou en dessous du produit.

Les codes-barres sont composés de 12 chiffres et commencent par 1 ou 3. Les informations des pièces justificatives doivent être parfaitement lisibles.



3. Rendez-vous sur le site www.hp.com/fr/offrelaser

- Allez sur la page dédiée à la promotion au plus tard 30 jours calendaires suivant l'achat d'un produit éligible HP.

- Saisissez en ligne le détail de vos achats, vos coordonnées et votre IBAN/BIC (figurant sur votre RIB et provenant d'une banque domiciliée en France).

- Téléchargez les fichiers de vos pièces justificatives et validez votre participation.

- Conservez bien votre code de participation, il vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier. HP se réserve le droit de prolonger l'offre de remboursement sous certaines conditions.

4. Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire.

Le remboursement des produits s'effectue par virement bancaire sous 45 jours à réception de votre dossier conforme. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé, pensez à vérifier vos spams.

Je demande mon remboursement

Flashez ce QR Code pour en savoir plus

